

[Le tampon de l'école]

Date: 06.05.2020

Informations conformément à l'article 1 (6) n ° 2 du 5ème SARS-CoV-2-EindV du 2 mai 2020

Le questionnaire doit être remis par l'élève à la direction de l'école ou à une personne désignée par la direction de l'école au début de chaque nouvelle semaine de classe. De plus, les changements en rapport aux questions ci-dessous doivent être immédiatement signalés à l'école.

Prénom et nom de famille: _____

Classe: _____

présente des symptômes perceptibles de la maladie COVID-19 ou des symptômes de rhume. Les symptômes basés sur des maladies chroniques médicalement certifiées (rhume des foies et autres allergies, etc.) sont exclus.	Oui []	Non []
a eu des contacts avec une personne qui est revenue de l'étranger au courant des 14 derniers jours et est soumise à des restrictions de quarantaine à son retour.	Oui []	Non []
a eu des contacts avec des personnes infectées au courant des 14 derniers jours.	Oui []	Non []
L'adresse et le numéro de téléphone connus à l'école sont actuels.	Oui []	Non []

Avec ma signature, je confirme l'exactitude des informations ci-dessus mentionnées. Je suis conscient que les changements portant sur les informations mentionnées ci-dessus est à signaler immédiatement à l'école. J'ai pris connaissance des informations sur la protection des données au verso de ce document.

Lieu, Date _____

Signature d'un(e) tuteur/tutrice ou d'un adulte _____

Élève / adulte

Remarques sur la protection des données

Ces renseignements personnels et les données qui y sont saisies ne seront conservés qu'à l'école et uniquement sur support papier (pas de stockage électronique).

Un traitement supplémentaire des données n'aura lieu que s'il est déterminé dans les quatre semaines après avoir remis la déclaration à l'école que l'élève ou l'une de ses personnes de contact dans ce bâtiment scolaire aurait été testée avec un résultat positif pour COVID-19. Dans ce cas, les données personnelles seront utilisées pour identifier d'éventuelles personnes de contact. Dans ce cas, les données seraient également transmises aux autorités sanitaires locales.

La collecte, le stockage et éventuellement l'utilisation des données ne servent donc qu'à protéger la santé de l'élève et des éventuelles personnes de contact.

Les données seront détruites au plus tard six semaines après la remise de la déclaration à l'école.